

EPAGE DU BASSIN DU LOING

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix heures,

Le Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin du Loing, dûment convoqué en date 13 février 2026, s'est réuni en salle du conseil de la Mairie de Montargis, sous la présidence de Monsieur Benoît DIGEON, avec l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'annexe 3 des statuts, relative au nombre de délégués par EPCI siégeant au comité syndical
2. Finances / Présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 provisoire
3. Finances / Affectation anticipée des résultats 2025
4. Finances / Approbation du BP 2026
5. Finances / Demande de subventions sur le programme d'actions 2026
6. Finances / Ouverture d'une ligne de trésorerie
7. Finances / Vente du bateau Carolina
8. Technique / Acquisitions foncières à Souppes sur Loing
9. Technique / Acquisition de zones humides
10. Technique / Transfert d'usage et de propriété des forages du Fusin aux exploitants agricoles et propriétaires
11. Convention de partenariat avec le CEN Centre Val de Loire pour la gestion des zones humides acquises par l'EPAGE dans le Loiret
12. Convention de partenariat avec Loiret Nature Environnement pour l'utilisation de la base de données naturalistes Obs'45
13. Questions diverses

Etaient présents :

EPCI	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS		NB DE VOIX
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	M. BOUILLETTE Lionel	X	M. GANDON Jean-Charles		3
	M. DE FARIA CASTRO Custodio	X	M. SAUVÊTRE Pascal		3
CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING	M. DEMAUMONT Franck		Mme. TURBEAUX-JULIEN Nelly		13
	M. DIGEON Benoît	X	M. MIREUX Christophe		13
	M. CHARPENTIER Damien	X	M. TAREL Gerard	X	13
	M. LELIEVRE Gérard		Mme. DE LAPORTE Hélène	X	13
	M. COULON François	X	M. LETELLIER Vincent		12
CC BERRY LOIRE PUISAYE	M. GEOFFRENET Dominique		Mme PARMISARI Christine		1
	M. LECHAUVE Michel		M. GITTON Vincent	X	1
CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS	M. FEVRIER Albert	X	M. PICARD Jean-Luc		10
	M. JEAN André	X	Mme BURGEVIN Christiane		9
	M. FOUASSIER Claude		M. GERMAIN Alain		9
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	Mme. CORBY GUENEE Catherine	X	M. TALVARD Dominique		7
	M. GAUDY Christophe	X	M. CHEVALIER Jean-Luc	X	7
	M. DELION Pascal	X	M. BRICARD Laurent		7
CC DE L'AILLANTAIS	M. DUMÉZ Patrick		Mme. FERMIER Séverine		1
CC DE L'YONNE NORD	M. CHISLARD Patrick		M. LEGAC Jacques		1
CC DE PUISAYE FORTERRE	M. MILLOT Claude		M. MORISSET Dominique		10
	M. MASSÉ Jean		M. BUTTNER Patrick		10
CC DES LOGES	Mme PREVOST Sylvie	X	M. DE LA ROCHEFOUCAULD Philibert		2
	M. LEMERCIER Jacques		M. TURPIN Joël		1
CC DES QUATRE VALLEES	M. FACY Joël	X	M. VERCRUYSEN Jean-Louis		9
	M. FRISCH Daniel	X	M. LELIEVRE Joël	X	9
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	M. MILACHON Marcel	X	M. ALLIOT Jean-François		6
	M. NOEL Jean-Jacques		Mme. PASQUIER Corinne		6
CC DU JOVINIEN	M. VERGNAUD Gérard				1
CC DU PAYS DE MONTEREAU	M. FONTAINE Frédéric	X	Mme. GARREAU-MILLOT Isoline		7
	M. VILLETTE Daniel		M. FOURDRAIN Didier	X	6

CC DU PAYS DE NEMOURS	Mme LACROUTE Valérie	X	M. COFRECES Segundo		10
	M. REMOND Thierry	X	Mme JOLY Aude		9
CC DU PITHIVERAIS GATINAIS	M. GAURAT Hervé		M. BOUTEILLE Erick		5
	M. TARDIF Thierry		M. BERARD Jean-Claude		5
CC GATINAIS VAL DE LOING	M. HYEST Jean-Jacques		M. BABUT Pierre		10
	M. POUJADE Jean-Yves	X	M. PEREIRA Serge		9
CC GIENNOISES	M. MOREL Olivier	Po à R. Bichon	M. PRESOIR Cyrille		4
	M. BICHON Rémi	X	M. HIDAS Jean-Louis		3
CC MORET SEINE ET LOING	M. SEPTIERS Patrick		M. SURIER Joël		11
	M. MICHEL Bruno		M. COCHIN Michel		11
	Mme MONCHECOURT Sylvie		M. DESVIGNES Philippe	X	10
CLE du SAGE Nappe de Beauce	Mme Monique BEVIERE				0

Etaient également présents :

- Mme Anne PRUVÔT, EPAGE du Bassin du Loing
- M. Stéphane BIK, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Nina BOUDEHRI, Epape du Bassin du Loing
- M. Maxence CHEVRETTE, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Cyrille DERAMOND, Epape du Bassin du Loing
- M. Julien DELHOSTAT, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Typhaine GOYER, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Claire HERBLOT, EPAGE du Bassin du Loing
- M. Vincenzo IOELE, EPAGE du Bassin du Loing
- M. Babacar KANDJI, Epape du Bassin du Loing
- M. Jonathan LE BEC, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Helena MECA, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Sophie MORELLE, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Flora PILLETTE, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Emma TORCOL, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Karine RODRIGUEZ, Présidente du Comité de Bassin du Betz
- Mme RASAMOELY Marie, Présidente du Comité de Bassin Loing médian
- M. Jean-Jacques THERIAL, Président du Comité de Bassin du Loing aval
- M. Yves BRUMENT, Président du Comité de Bassin du Lunain

Étaient excusés :

- Mme MOREAU Mylène, Région Centre Val de Loire
- Mme AUGUSTE Valérie, Région Bourgogne Franche-Comté
- M. MENDY Jean, OFB45
- M. EPIQUE Frédéric, OFB 45
- Mme Marie-Christine CHOPPICK, responsable du service de gestion comptable de Montargis

Mme CORBY-GUENEE est nommée secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominal des délégués, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies avec 23 délégués présents.

M. Le Président indique que les délégués ont reçu le compte rendu de la séance du 16 décembre 2025. Aucune question n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORGANE EXECUTIF

1 - M. Le Président informe les délégués de l'actualisation de l'annexe 3 des statuts de l'EPAGE du Bassin du Loing, relative au nombre de délégués par EPCI siégeant au comité syndical.

L'article 9 des statuts de l'EPAGE adoptés le 15 février 2019, précisent la méthodologie d'attribution du nombre de représentants par EPCI au sein du comité syndical de l'EPAGE, ainsi que le nombre de voix délibératives par délégué en fonction du poids démographique de chaque EPCI sur le bassin du Loing (vote plural).

Selon l'article 9 des statuts, « La révision du nombre de voix et de délégués se fait chaque fois qu'un recensement général de la population est publié au journal officiel. (Cette révision entre en vigueur à compter du renouvellement intégral des organes délibérants des EPCI) ». Or, la population totale des EPCI du bassin du Loing a évolué depuis la création de l'EPAGE en 2019.

Ainsi, d'après la Base Nationale sur l'intercommunalité et Autres Collectivités (BANATIC) du Ministère de l'Intérieur, on constate en 2026 une évolution des populations théoriques de chaque EPCI sur le bassin du Loing, entraînant une modification du nombre de voix délibératives par EPCI comme suit :

EPCI-FP	A la création de l'EPAGE					En 2026			
	Pourcentage de l'EPCI sur le bassin du Loing	Population totale de l'EPCI à la création de l'EPAGE	Population théorique de l'EPCI sur le bassin du Loing	Nombre de voix délibératives à la création de l'EPAGE	Nombre de délégués titulaires à la création de l'EPAGE	Population totale de l'EPCI (source BANATIC 16/01/2026*)	Population théorique de l'EPCI sur le bassin du Loing	Nombre de voix délibératives	Nombre de délégués titulaires
CA du Pays de Fontainebleau	9,10%	70 362	6 401	6	2	70 772	6 440	6	2
CA Montargoise et Rives du Loing	100%	64 215	64 215	64	5	65 009	65 009	65 (+1)	5
CC Berry Loire Puisaye	11,71%	19 227	2 251	2	2	17 602	2 061	2	2
CC Canaux et Forêts en Gâtinais	97,09%	28 806	27 967	28	3	28 062	27 245	27 (-1)	3
CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne	98,20%	21 267	20 885	21	3	20 406	20 039	20 (-1)	3
CC de l'Aillantais en Bourgogne	4,08%	10 685	436	1	1	10 346	422	1	1
CC Puisaye-Forterre	54,41%	36 382	19 764	20	2	34 198	18 607	19 (-1)	2
CC des Loges	6,15%	42 440	2 612	3	2	44 454	2 734	3	2
CC des Quatre Vallées	100%	17 757	17 757	18	2	17 559	17 559	18	2
CC du Gâtinais en Bourgogne	67,67%	17 770	12 024	12	2	17 816	12 056	12	2
CC du Jovinien	3,48%	22 109	769	1	1	21 023	732	1	1
CC du Pithiverais-Gâtinais	39,31%	26 564	10 441	10	2	26 126	10 270	10	2
CC Gâtinais Val-de-Loing	97,57%	19 364	18 893	19	2	18 785	18 329	18 (-1)	2
CC Giennoises	26,22%	26 345	6 908	7	2	24 749	6 489	6 (-1)	2
CC Moret Seine et Loing	79,25%	40 048	31 736	32	3	40 290	31 930	32	3
CC Pays de Montereau	30,16%	42 549	12 831	13	2	46 174	13 926	14 (+1)	2
CC Pays de Nemours	62,28%	30 936	19 268	19	2	30 031	18 703	19	2
CC Yonne Nord	3,87%	24 926	965	1	1	24 809	960	1	1
		TOTAL	276 124	277	39	TOTAL actualisé	273 512	274	39

* Populations totales regroupées en vigueur en 2026 (millésimée 2023)

Cette actualisation de l'annexe 3 des statuts de l'EPAGE entrera en vigueur au renouvellement des instances syndicales de l'EPAGE

DELIBERATION N° 2026-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L. 5211-20 concernant les modifications statutaires d'un EPCI,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant du Loing à compter du 1^{er} janvier 2019, et plus particulièrement son article 4 portant sur le nombre de délégués par EPCI au comité syndical et sur l'attribution du nombre de voix par EPCI (vote plural tenant compte de la population théorique de chaque EPCI sur le bassin du Loing),

Vu les statuts de l'EPAGE du bassin du Loing adoptés le 15 février 2019 et plus particulièrement son article 9 précisant la méthode de calcul du nombre de délégués par EPCI ainsi que le calcul du vote plural,

Considérant que la population théorique de chaque EPCI sur le bassin du Loing a évolué de manière significative depuis la création de l'EPAGE en 2019 d'après la Base Nationale sur l'Intercommunalité et autres Collectivités alimentée par l'INSEE,

Suite aux échanges avec les services de la Préfecture du Loiret, il est proposé de mettre à jour l'annexe 3 des statuts intitulée « Représentativité des délégués », comme suit :

Annexe 3: Représentativité des délégués

EPCI-FP	Nombre de voix délibératives	Nombre de délégués titulaires
CA du Pays de Fontainebleau	6	2
CA Montargoise et Rives du Loing	65	5
CC Berry Loire Puisaye	2	2
CC Canaux et Forêts en Gâtinais	27	3
CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne	20	3
CC de l'Aillantais en Bourgogne	1	1
CC Puisaye-Forterre	19	2
CC des Loges	3	2
CC des Quatre Vallées	18	2
CC du Gâtinais en Bourgogne	12	2
CC du Jovinien	1	1
CC du Pithiverais-Gâtinais	10	2
CC Gâtinais Val-de-Loing	18	2
CC Giennoises	6	2
CC Moret Seine et Loing	32	3
CC Pays de Montereau	14	2
CC Pays de Nemours	19	2
CC Yonne Nord	1	1
TOTAL	274	39

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'actualisation de l'annexe 3 des statuts concernant la représentativité des délégués par EPCI.

DIT que cette actualisation entrera en vigueur au renouvellement des instances syndicales de l'EPAGE.

FINANCES

2 – Présentation du Compte Financier Unique provisoire

Monsieur Facy, Vice-Président en charge des finances, présente le CFU 2025 provisoire. Suite aux dysfonctionnements de l'application Helios de la DGFIP, le vote du CFU définitif sera inscrit à l'ordre du jour du Comité syndical en juin prochain. Le CFU devra être voté au plus tard le 30 juin 2026. Le CFU provisoire a néanmoins été validé par la Trésorerie. Il est présenté à l'Assemblée pour information.

CFU 2025									
SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES	BP 2025	CFU 2025	%		DEPENSES	BP 2025	CFU 2025	%	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 085 125,37	1 193 572,35	38,69		Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	/	
Chapitre 012 - Charges de personnel	866 705,00	856 391,29	98,81		Chapitre 040 - Opérations de transfert entre sections	215 000,00	155 280,67	72,22	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00		Chapitre 041 - Opérations d'ordre d'intégration des frais d'études	0,00	0,00	/	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 250,00	313 905,40	39,23		Chapitre 16 - Emprunts et Dettes	0,00	0,00	/	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	97 160,00	96 355,71	99,17		Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 585 500,00	771 922,80	48,69	
Chapitre 66 - Charges Financières	0,00	0,00	/		Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	408 500,00	170 593,63	41,76	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	/		Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	/	
TOTAL	4 849 240,37	2 460 224,75	50,73		TOTAL	2 209 000,00	1 097 797,10	49,70	
RECETTES	BP 2025	CFU 2025	%		RECETTES	BP 2025	CFU 2025	%	
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 300 660,37	1 300 660,37	100,00		Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	43 891,37	43 891,37	100,00	
Chapitre 013 - Atténuations de charges	12 000,00	34 846,02	290,38		Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 000,00	155 280,67	72,22		Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations	250,00	0,00	0,00	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	6 660,46	/		Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 250,00	313 905,40	39,23	
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	3 321 570,00	1 758 670,22	52,95		Chapitre 041 - Opérations d'ordre d'intégration des frais d'études	0,00	0,00	/	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	10,00	1,39	/		Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 986,00	6 494,34	92,96	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	14,00	/		Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 357 622,63	415 897,11	30,63	
TOTAL	4 849 240,37	3 256 133,13	67,15		Chapitre 16 - Emprunts et Dettes	0,00	0,00	/	
					TOTAL	2 209 000,00	780 188,22	35,32	
		Résultat	795 908,38 €				Résultat	-317 608,88 €	
		Résultat annuel sans report de l'année N-1	-504 751,99 €				Résultat annuel sans report	-361 500,25 €	

3 – Finances / Affectation anticipée des résultats 2025

Monsieur Facy, Vice-Président en charge des finances, propose aux membres du Comité Syndical de délibérer pour approuver l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2025 concernant le Budget de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Aussi, pour couvrir le déficit d'investissement, il est proposé d'affecter la somme de 317 608,88 € au compte 1068 (réserves). L'excédent de fonctionnement 2025 reporté sur 2026 s'élèvera donc à 478 299,50 €.

EPAGE DU LOING RESULTATS CFU 2025

SECTION FONCTIONNEMENT	
RECETTES 2025	1 955 472,76
DEPENSES 2025	2 460 224,75
RESULTATS DE L'ANNEE 2025	-504 751,99

REPORT 2024	1 300 660,37
-------------	--------------

RESULTAT GLOBAL 2025	795 908,38
-----------------------------	-------------------

RESULTAT ANNUEL 2025

-866 252,24

SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES 2025	736 296,85
DEPENSES 2025	1 097 797,10
RESULTATS DE L'ANNEE 2025	-361 500,25

REPORT 2024	43 891,37
-------------	-----------

RESULTAT GLOBAL 2025	-317 608,88
-----------------------------	--------------------

RESULTAT GLOBAL 2025

478 299,50

DELIBERATION N° 2026-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, relative à la détermination et à la reprise des résultats,

Vu la délibération 2025-06 du 21 mars 2025, approuvant le budget 2025 de l'EPAGE du Bassin du Loing,

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU). Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le comité peut alors au titre de l'exercice clos

et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats d'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation, au budget primitif du Syndicat.

Par conséquent, Il est proposé au Comité Syndical, la reprise par anticipation de l'affectation des résultats suivants :

Excédent global de fonctionnement de la clôture 2025 795 908.38 euros

Déficit global d'investissement de la clôture 2025..... 317 608.88 euros

Aussi, pour couvrir le **déficit d'investissement**, il est proposé d'affecter par anticipation la somme de

317 608.88 euros au compte 1068 (réserves).

L'excédent de fonctionnement 2025 reporté par anticipation sur 2026 s'élèvera donc à **478 299.50** euros.

Si le compte financier unique (CFU) venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation par anticipation du résultat 2025 du Budget Principal de l'EPAGE du Bassin du Loing telle que présentée ci-dessus.

4 – Finances/Vote du budget 2026

Monsieur Facy, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de budget 2026 de l'EPAGE du Bassin du Loing et propose de délibérer pour voter ce budget.

BUDGET 2026									
SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Budget 2025	Budget 2026	%		DEPENSES	Budget 2025	Budget 2026	%	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 085 125,37	1 216 220,00	39%		Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	317 608,88	0%	
Chapitre 012 - Charges de personnel	866 705,00	1 010 250,00	117%		Chapitre 040 - Opérations de transfert entre sections	215 000,00	420 000,00	195%	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	985 576,50	0%		Chapitre 041 - Opérations d'ordre d'intégration des frais d'études	0,00	415 000,00	/	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 250,00	750 764,00	94%		Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 585 500,00	1 125 500,00	71%	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	97 160,00	97 800,00	101%		Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	408 500,00	245 000,00	60%	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0%		Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00	2 480 700,00	0%	
TOTAL	4 849 240,37	4 060 610,50	84%		TOTAL	2 209 000,00	5 003 808,88	227%	
RECETTES	Budget 2025	Budget 2026	%		RECETTES	Budget 2025	Budget 2026	%	
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 300 660,37	478 299,50	37%		Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	43 891,37	0,00	0%	
Chapitre 013 - Atténuations de charges	12 000,00	7 000,00	58%		Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	985 576,50	0%	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 000,00	420 000,00	195%		Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations	250,00	8 000,00	0%	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	/		Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 250,00	750 764,00	94%	
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	3 321 570,00	3 155 301,00	95%		Chapitre 041 - Opérations d'ordre d'intégration des frais d'études	0,00	415 000,00	/	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	10,00	10,00	100%		Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 986,00	323 557,88	0%	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	/		Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 357 622,63	1 720 910,50	127%	
TOTAL	4 849 240,37	4 060 610,50	84%		Chapitre 16 - Emprunts et Dettes	0,00	800 000,00	/	
					TOTAL	2 209 000,00	5 003 808,88	227%	

Monsieur le Président souligne que l'on passe de 7 à 9 millions, soit 2 millions de plus, suite au déploiement du nouveau programme. Il indique sa satisfaction concernant la prise d'envergure de L'EPAGE. Il remercie Monsieur Facy et tous les services pour le travail effectué et l'Assemblée pour la confiance accordée.

DELIBERATION N° 2026-04

Monsieur le Vice-président en charge des finances présente au comité syndical le Budget 2026 de l'EPAGE du Bassin du Loing dont l'équilibre s'établit à :

- 4 060 610.50 € en section de fonctionnement
- 5 003 808.88 € en section d'investissement

Sont également présentées en annexes le programme des actions 2026 de l'EPAGE et les contributions qui seront appelées auprès des 18 EPCI composant l'EPAGE.

Par délibération n°2025-36 du 24 septembre 2025, l'appel à contribution GEMAPI auprès des EPCI est désormais de 6€ par habitant. En conséquence, la recette 2026 provenant de la contribution des EPCI du bassin du Loing est de 1 639 436 €. Cette participation pourra être revue dans les prochaines années, en fonction du programme d'actions et de l'équilibre financier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1, L.2313-1 et L.5211-36,

Vu les instructions comptables M 57,

Vu la délibération 2025-56D du 16 décembre 2025, prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la présentation synthétique, le programme d'actions 2026 et le tableau des contributions des EPCI annexés à la présente délibération,

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE et VOTE le Budget 2026 de l'EPAGE du Bassin du Loing tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

5 – Finances/Demandes de subventions sur le programme d'actions 2026

Monsieur Facy, Vice-Président, propose de délibérer pour pouvoir effectuer l'ensemble des demandes de subventions, dans le cadre du programme d'actions qui comprend le Contrat de Territoire du Loing 2026-2030, le PAPI du Loing 2026-2031, la feuille de route du Sage de la nappe de Beauce 2026 et également la réhabilitation du bâtiment n°10 de la Caserne du Gudin, afin d'y établir le nouveau siège de l'EPAGE. Sont concernés notamment, les procédures de déclaration d'Intérêt Général (DIG), et d'autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, en fonction de la nature des travaux du programme 2026, les demandes de subventions auprès de tous les partenaires ayant un programme de financement des actions liées à la rivière, pour la réalisation des travaux, des études, des procédures et des actions sur l'ensemble du périmètre du Bassin du Loing, ainsi que pour les salaires et charges des postes d'animation du Contrat de Territoire du Loing et de la CLE du SAGE Nappe de Beauce et les forfaits de fonctionnement correspondants.

Les demandes de subventions sont à faire dans tous les services concernés : les services de l'État, l'agence de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne, les conseils départementaux, Loiret, Seine et Marne, Yonne, les différents conseils régionaux, VNF, l'EPTB Seine Grands Lacs.

L'ensemble des crédits sont inscrits au budget 2026 et suivants, en section de fonctionnement et section d'investissement selon l'imputation des projets dans la nouvelle méthode comptable.

Madame Pruvôt, Directrice de l'Epape présente l'ensemble des projets avec les dépenses prévisionnelles sur l'année 2026, recensés dans les tableaux ci-après, annexés à la délibération.

Monsieur le Président remercie Monsieur Benoît Massa, de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour son accompagnement et sa collaboration sur les projets de l'EPAGE

Madame Pruvôt précise que le PAPI est sur 6 ans (20 millions) et le Contrat 5 ans (35 millions) mais avec une année de transition entre le contrat précédent et le suivant.

Thématique du projet	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel € TTC 2026
COMM	Bassin Versant	Sensibilisation des élus : Visite du Loing (atelier participatif), diffusion des informations en temps réel	8 000 €
COMM	Bassin Versant	Stratégie de communication et de sensibilisation au risque inondation	55 000 €

Thématique du projet	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel € TTC 2026
QUANTI	BEAUCE	SAGE Nappe de Beauce - Etude préalable au déploiement du réseau piézométrique	25 000 €
PTGE	PUISEAUX-VERNISSON	PTGE - Equipement de 3 piézomètres sur le bassin du Puisseaux-Vernisson	15 000 €
QUANTI	CRAIE	Nappe de la Craie - Etude des volumes prélevables	70 000 €
QUANTI	CRAIE	Nappe de la Craie - Etude préalable au déploiement du réseau piézométrique	25 000 €

Thématique du projet	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel € TTC 2026
PI	Bassin Versant	action PAPI = Améliorer la surveillance du territoire par la mise en place d'un réseau de stations complémentaires	55 000 €
PI	Bassin Versant	action PAPI = Organisation de Recid'Eau (atelier participatif)	142 000 €
PI	Bassin Versant	Améliorer la surveillance du territoire : plateforme STRYMO	6 000 €
PI	Bassin Versant	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments	60 000 €
PI	Bassin Versant	Etudes sur le classement d'un système d'endiguement à Souppes-sur-Loing	90 000 €

Thématique du projet	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel € TTC 2026
PAF	Bassin Versant	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment n°10 de la caserne Gudin	150 000 €
PAF	Bassin Versant	Travaux de réhabilitation de la caserne Gudin	600 000 €

Thématique du projet	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel € TTC 2026
GEMA	BV	Restauration des berges (plantation, gestion sélective de la ripisylve et des embâcles) - lutte contre le piétinement du bétail (clôtures et abreuvoirs)	50 000 €
GEMA	BV	Suppression d'ouvrages sans mesures compensatoires	20 000 €
GEMA	BV	Inventaire des zones humides du Bassin Versant	100 000 €
GEMA	BV	Suivi des masses d'eau	100 000 €
GEMA	BV	Gestion des embâcles (DIG)	250 000 €
GEMA	BETZ	Etude de restauration de continuité écologique et restauration hydromorphologique du Betz au Moulin de Madame	50 000 €
GEMA	BETZ	Travaux de restauration de continuité écologique et restauration hydromorphologique du Betz au Moulin de Madame	100 000 €
GEMA	BETZ	Travaux de restauration du Betz par la suppression des ouvrages à Domats (89)	11 050 €
GEMA	BETZ	Etude RCE/ZEC à l'étang du Pré-Poisson au Bignon-Mirabeau	50 000 €
GEMA	CLERY	Etude RCE de la Cléry et du Ru de Pense-Folie à Chantecoq / St-Hilaire	60 000 €
GEMA	CLERY	Etude RCE de la Cléry à Courtenay à l'aval du "Petit Moulin", de la Motte Bucy à Sury-aux-Bois et du Lunain à Courtoin	62 500 €
GEMA	CLERY	Travaux RCE de la Cléry à Courtenay à l'aval du "Petit Moulin", de la Motte Bucy à Sury-aux-Bois et du Lunain à Courtoin	180 000 €
GEMA	CLERY	Etude de restauration hydromorphologique de la Cléry à la Selle-sur-le-Bied	15 000 €
GEMA	CLERY	Travaux de restauration hydromorphologique de la Cléry à la Selle-sur-le-Bied	150 000 €
GEMA	CLERY	Travaux de restauration de berges de la Clairis à Vernoy (89)	11 345 €

Thématique du projet	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel € TTC 2026
GEMA	BEZONDE	Etude de restauration hydromorphologique de la Bezonde à Nesploy et Quiers-sur-Bezonde et restauration de zones humides	50 000 €
GEMA	BEZONDE	Travaux de restauration morphologique de la Bezonde dans le centre-ville de Nesploy	203 000 €
GEMA	BEZONDE	Création d'un champ d'expansion de crues sur le Huillard à Presnoy	70 000 €
GEMA	BEZONDE	Inventaires biodiversité des zones humides des Rondeaux et Presnoy et adaptation du plan de gestion	7 500 €
GEMA	FUSIN	Etude de restauration morphologique de la Rolande à Beaune-le-Rolande	57 828 €
GEMA	FUSIN	Etude de restauration d'une zone d'expansion des crues d'un hectare à Sceaux-du-Gâtinais	15 000 €
GEMA	FUSIN	Inventaires biodiversité de la zone humide de Château-Landon et adaptation du plan de gestion	10 000 €

Thématique du	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel
---------------	-----------	--------------------	-------------------

projet			€ TTC 2026
GEMA	LOING AMONT	Travaux de RCE Châtillon Coligny et Sainte Geneviève des Bois	34 000 €
GEMA	LOING AMONT	Suivi télémétrique suite aux travaux d'aménagement à Chatillon-Coligny	30 000 €
GEMA	LOING AVAL	Etude de restauration de la continuité écologique du Loing à Moret-Loing-et-Orvanne	60 000 €
GEMA	LOING AVAL	Entretien de la zone humide de l'Ile du Perthuis à Nemours	15 000 €
GEMA	LOING AVAL	Mise en place de clotures et abreuvoirs au droit de la zone humide de l'Ile du Perthuis à Nemours	10 000 €
GEMA	LOING AVAL	Etude de restauration des rus du Bignon, de Foljuif et de la Bouleaunière	60 000 €
GEMA	LOING AVAL	Inventaires biodiversité de la zone humide de l'Ile du Perthuis à Nemours et plan de gestion	10 000 €
GEMA	LOING MEDIAN	Etude hydraulique Lac des Closiers	30 000 €
GEMA	LOING MEDIAN	Maitrise d'œuvre restauration de la continuité écologique au droit du Moulin Neuf	10 000 €

Thématique du projet	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel € TTC 2026
GEMA	LUNAIN	Etude restauration de la continuité écologique à Episy avec insertion paysagère	50 000 €
GEMA	LUNAIN	Etude - Maitrise d'oeuvre travaux - restauration de la continuité écologique au droit de la pisciculture de Gratereau	10 000 €
GEMA	LUNAIN	Travaux de restauration de la continuité écologique au droit de la pisciculture de Gratereau	50 000 €
GEMA	ORVANNE	Etude de restauration de l'Orvanne à Villecerf	40 000 €
GEMA	ORVANNE	Etude de restauration de la continuité écologique de l'Orvanne à Dormelles - fin d'étude (AVP-D, PRO, DET...)	15 000 €
GEMA	ORVANNE	Etude de restauration de la continuité écologique de l'Orvanne à Voulx (ouvrages communaux+Moulin Favenet)	30 000 €
GEMA	ORVANNE	Etude de la restauration de la continuité écologique à Dollot - fin d'étude (AVP-D)	20 000 €
GEMA	ORVANNE	Travaux de restauration des sources de l'Orval à Brannay	30 000 €

Thématique du projet	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel € TTC 2026
----------------------	-----------	--------------------	------------------------------------

GEMA	OUANNE AMONT	Etude de MOE de restauration hydromorphologique de l'Agréau sur les communes de Villeneuve-les-Genêts et Champignelles	52 000 €
GEMA	OUANNE AMONT	Travaux de restauration hydromorphologique de l'Agréau sur les communes de Villeneuve-les-Genêts et Champignelles	50 000 €
GEMA	OUANNE AMONT	Etude de restauration de continuité écologique et restauration hydromorphologique du Branlin et de l'Ingéron à Saints-en-Puisaye	40 000 €
GEMA	OUANNE AVAL	Travaux de restauration de la continuité au Château de la Motte à Château-Renard	600 000 €
GEMA	OUANNE AVAL	Etude de restauration de la continuité au Château de la Motte à Château Renard	33 273 €
GEMA	OUANNE AVAL	Travaux de réalimentation du ru du Perche depuis l'Ouanne à Saint Germain des Prés	50 000 €

Thématique du projet	Périmètre	Libellé / intitulé	Cout prévisionnel € TTC 2026
GEMA	PUISEAUX-VERNISSON	PTGE : Etude de restauration du Vernisson et du ruisseau du Charmoi - effacement de l'étang de Cormont et d'un étang secondaire à Boismorand	108 350 €
GEMA	PUISEAUX-VERNISSON	PTGE : Travaux de restauration du Vernisson et du ruisseau du Charmoi - effacement de l'étang de Cormont et d'un étang secondaire à Boismorand	400 000 €
GEMA	PUISEAUX-VERNISSON	PTGE : Etude de restauration hydromorphologique du Puisseaux et du ru du Finié à Vimory, Saint-Hilaire-sur-Puisseaux et Ouzouer-des-Champs	10 000 €
GEMA	SOLIN	Travaux de restauration de continuité et renaturation du Solin à Lisledon et Platteville et suppression de 2 ouvrages	50 000 €
GEMA	SOURCES DU LOING	Reprise des travaux à Saint Fargeau	40 000 €
GEMA	SOURCES DU LOING	Etude de restauration de la continuité écologique et restauration hydromorphologique du Loing à Saint-Privé et Bléneau	90 000 €

DELIBERATION N° 2026-05

Monsieur le Président présente à l'assemblée le tableau récapitulatif du programme prévisionnel d'actions 2026 de l'EPAGE.

Celui-ci a été construit à partir des actions ciblées dans :

- le Contrat de Territoire du Loing 2026-2030 approuvé par délibération n°2025-44-D du comité syndical du 16 décembre 2025, comprenant notamment les différentes actions présentées dans les différents comités de bassin en fin d'année 2025 et début 2026, ainsi que les acquisitions foncières,
- le PAPI du Loing 2026-2031 labellisé le 26 novembre 2025 par le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris et Préfet Coordonnateur du bassin Seine Normandie,
- la feuille de route du SAGE Nappe de Beauce 2026 approuvée par la CLE du SAGE Nappe de Beauce du 19 janvier 2026.

Il comprend également le projet de réhabilitation du bâtiment n°10 de la caserne Gudon à Montargis afin d'y établir le nouveau siège de l'EPAGE en 2027.

Monsieur Le Président rappelle que la réalisation de ce programme d'actions est conditionnée aux taux de subventions des partenaires financiers, susceptibles d'être modifiés en fonction de l'ambition des projets menés.

Le programme d'actions proposé est détaillé dans le document annexé à la présente délibération.

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.211-1 et suivant,

Vu la délibération approuvant le budget primitif 2026 de l'EPAGE du Bassin du Loing et prise lors de cette même séance,

Vu le Contrat de Territoire du Loing 2026-2030 approuvé par délibération n°2025-44-D du comité syndical du 16 décembre 2025,

Vu le PAPI du Loing 2026-2031 labellisé le 26 novembre 2025 par le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris et Préfet Coordonnateur du bassin Seine Normandie,

Vu la feuille de route du SAGE Nappe de Beauce 2026 approuvée par la CLE du SAGE Nappe de Beauce du 19 janvier 2026,

Vu la délibération n°2025-38 du 24 septembre 2025 du comité syndical validant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour réhabiliter le bâtiment n°10 de la caserne Gudon à Montargis en vue d'y établir le nouveau siège de l'EPAGE,

Vu la nouvelle méthode comptable en vigueur approuvée par délibération n°2025-48-D du comité syndical du 16 décembre 2025,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026, en section de fonctionnement et section d'investissement selon l'imputation des projets dans la nouvelle méthode comptable,

AUTORISE le Président ou son Vice-président à lancer les procédures de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'Eau si besoin, en fonction de la nature des travaux du programme 2026 établi ci-dessus,

AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer valablement tous les documents nécessaires s'y rapportant,

SOLLICITE auprès de l'Etat (fonds Barnier, Fonds vert notamment), les Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne, des Conseils Départementaux du Loiret, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, des Conseils Régionaux de Bourgogne Franche-Comté, du Centre-Val de Loire et d'Ile de France, VNF, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ou tout autre partenaire ayant un programme de financement des actions liées à la rivière, l'attribution d'une subvention maximum pour la réalisation des travaux, des études, des procédures et des actions sur l'ensemble du périmètre du Bassin du Loing, au titre du programme 2026 établi.

SOLLICITE auprès des Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne, des fonds Feder instruits par les conseils Régionaux du Centre-Val de Loire et de Bourgogne Franche-Comté, l'attribution d'une subvention maximum pour les charges et salaires des postes d'animation du Contrat de Territoire du Loing et de la CLE du SAGE Nappe de Beauce au titre des années 2026 et 2027, ainsi que les forfaits de fonctionnement correspondants.

DEMANDE aux organismes sollicités, l'autorisation de préfinancer ces études, ces travaux et ces actions.

AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer valablement les demandes de subventions et les conventions correspondantes.

6 - Finances / Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur Facy, Vice-Président en charge des finances, présente le projet d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à financer les besoins ponctuels et à faire face à tout risque de rupture de paiement. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Il est demandé, si un besoin est nécessaire, de pouvoir procéder à toutes démarches auprès de différentes banques pour solliciter une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €

DELIBERATION N° 2026-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président, expose la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie de 500 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie dus à un décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes de la section fonctionnement.

Une consultation devra être réalisée auprès d'organismes bancaires.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

7 - Finances / Vente du bateau Carolina

Monsieur le Président donne la parole à Madame Morelle, responsable du Pôle Administratif et financier pour présenter le projet de vente du bateau Carolina. L'EPAGE du Bassin du Loing détient à son actif, un bateau nommé « LE CAROLINA » qui a été acheté en décembre 2016 (l'année des inondations) pour une valeur de 8 048.39€. Ce montant comprend également un moteur thermique 4 temps de 6 cv et une remorque. Le bien est totalement amorti.

Il est constaté que le bateau n'est pas adapté aux interventions effectuées par l'EPAGE. Il pèse trop lourd et le territoire ne bénéficie pas de rampes de mise à l'eau aménagées permettant de descendre le bateau dans le Loing.

En conséquence, il n'est pas utilisé, c'est pourquoi, sa mise en vente est proposée.

Compte-tenu du caractère inaliénable d'un bien appartenant au domaine public, il convient de procéder :

Au déclassement du bien, c'est-à-dire, de le retirer du domaine public de l'EPAGE pour qu'il entre dans le domaine privé,

À la désaffectation du bien : préalablement à son déclassement, de constater que son utilisation publique a cessé.

Sa mise en vente fera l'objet d'une annonce sur le site Internet de l'EPAGE du Bassin du Loing et sur « LEBONCOIN ». Il y sera indiqué la description détaillée du bien, le prix et les conditions de la vente.

Compte-tenu de l'état du bien, il est proposé de fixer le prix de vente à 8 000€.

L'acheteur devra venir chercher le bien sur place, à ses frais.

L'assurance du bien sera résiliée après signature de la vente du bateau et son retrait par le nouveau propriétaire.

DELIBERATION N° 2026-06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président, expose l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle.

L'EPAGE du Bassin du Loing détient à ce jour à son actif, un bateau nommé « LE CAROLINA » qui a été acheté en décembre 2016 (l'année des inondations) pour une valeur de 8 048.39€. Ce montant comprend également un moteur thermique 4 temps de 6 cv et une remorque. Le bien est totalement amorti.

Il est constaté que le bateau n'est pas adapté aux interventions effectuées par l'EPAGE du Bassin du Loing. Il pèse trop lourd et le territoire ne bénéficie pas de rampes de mise à l'eau aménagées permettant de descendre le bateau dans le Loing. En conséquence, il n'est pas utilisé. C'est pourquoi, sa mise en vente est proposée.

Toutefois, un bien relevant du domaine public est inaliénable. Selon le Conseil Constitutionnel « Le principe d'inaliénabilité signifie que les biens du domaine public ne peuvent être cédés d'aucune manière, de façon volontaire ou contrainte, à titre onéreux ou à titre gratuit.

Le déclassement est le processus par lequel un bien appartenant au domaine public, c'est-à-dire destiné à l'usage direct ou indirect du public, est retiré de ce statut pour entrer dans le domaine privé d'une collectivité publique. Cela signifie que le bien peut ensuite être vendu ou utilisé à d'autres fins.

De plus, conformément à la procédure réglementaire, avant de procéder au déclassement, il est nécessaire de constater la désaffectation du bien, c'est-à-dire que son utilisation publique a cessé.

Après la désaffectation et le déclassement du bateau, sa mise en vente fera l'objet d'une annonce sur le site Internet de L'EPAGE du Bassin du Loing et sur « LE BON COIN ». Il y sera indiqué la description détaillée du bien, le prix et les conditions de la vente. Compte-tenu de l'état du bien, il est proposé de fixer le prix de vente à 8 000€. L'acheteur devra venir chercher le bien sur place à ses frais.

L'assurance du bien sera résiliée après signature de la vente du bien et son retrait par le nouveau propriétaire.

Pour toute question sur la vente de biens mobiliers, il est possible de contacter le commissariat aux ventes de notre région.

Il est proposé au comité syndical de constater la désaffectation du bien et de procéder à son déclassement, afin d'engager la mise en vente du bateau Carolina au prix de 8 000 €.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

CONSTATE la désaffectation du bateau Carolina,

AUTORISE le déclassement du bateau, afin qu'il entre dans le domaine privé,

APPROUVE le projet de vente du bateau,

FIXE le prix de vente à 8 000€,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette vente.

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

TECHNIQUE

7 - Techniques / Acquisitions de zones humides sur la commune de Souppes sur Loing

Monsieur le Président donne la parole à Flora Pillette, chargée de mission, pour exposer le projet d'acquisition de zones humides sur la commune de Souppes sur Loing. Dans le cadre de la restructuration de l'ancienne sucrerie et distillerie OUVRE et Fils SA à Souppes-sur-Loing, des parcelles situées en fond de vallée entre le Loing et le canal du Loing sont à vendre. L'acquisition de ces parcelles par l'EPAGE est une opportunité pour :

- Le rétablissement de la continuité écologique sur le Loing aval au droit du déversoir de la sucrerie,
- L'aménagement d'une vaste zone d'expansion des crues en rive gauche du Loing afin de réduire le risque d'inondation au droit de la commune de Souppes-sur-Loing et plus à l'aval,
- La restauration d'une zone humide fonctionnelle, avec valorisation de la biodiversité et sensibilisation du public.

La carte intégrée dans la délibération ci-dessous indique la liste des parcelles, tout ce qui appartient à la sucrerie OUVRE et Fils est vendu à l'EPAGE à l'euro symbolique, soit 30 hectares (parcelles en vert). Pour ce qui est des parcelles de Monsieur Ouvré en son nom propre, on est à 9330€ les trois parcelles, soit 7039€ l'hectare, sur la base de l'arrêté ministériel des terres labourables.

Les parcelles en violet foncé appartiennent à l'EPAGE. Il y a également des parcelles qui appartiennent au département et à la commune. Il restera quelques parcelles qui ne seront pas propriété de l'EPAGE, dont l'acquisition pourrait être envisagée pour avoir quelque chose de très cohérent sur la zone. Le grand bâtiment et les silos seront démolis.

DELIBERATION N° 2026-07

Dans le cadre de la restructuration de l'ancienne sucrerie et distillerie OUVRE et Fils SA, des parcelles situées en fond de vallée entre le Loing et le canal du Loing sont à céder sur la commune de Souppes-sur-Loing.

Ces parcelles, localisées sur la carte ci-après, se décomposent comme suit :

30 ha 52 a 85 ca appartenant à la sucrerie, figurant en vert sur la carte :

Numéro parcelle	Contenance m ²	Numéro parcelle	Contenance m ²	Numéro parcelle	Contenance m ²
BD34	4060	BD69	520	BD18	1682
BD85	2454	BD23	573	BD40	1053
BD84	50	BD36	44095	BD43	4504
BD86	100	BD39	43645	BD41	1585
BE7	815	BD46	66813	BD42	782
BE8	658	BD76	32466	BD77	3072
BE10	1910	BD8	6110	BD78	3038
BE4	65	BD37	20781	BD399	1292
BE5	445	BD44	2934	BD403	1625
BE6	1707	BD45	6173	BD404	360
BE12	1067	BD47	1281	BD406	554
BE9	198	BD48	7347	BD407	104
BE11	105	BD49	2021	BD17	3895
BH229	131	BD402	8396	BD90	3782
BH230	742	BD38	3804	BD94	327
BD68	4247	BD15	3760	BD405	195
		BD67	4349	BD16	3613

- **1 ha 32 a 54 ca** appartenant en propre à M. Ouvré, figurant en rose sur la carte :

-

Numéro parcelle	Contenance m ²
BE 3	5041
BE 341	7200
BE 342	1013

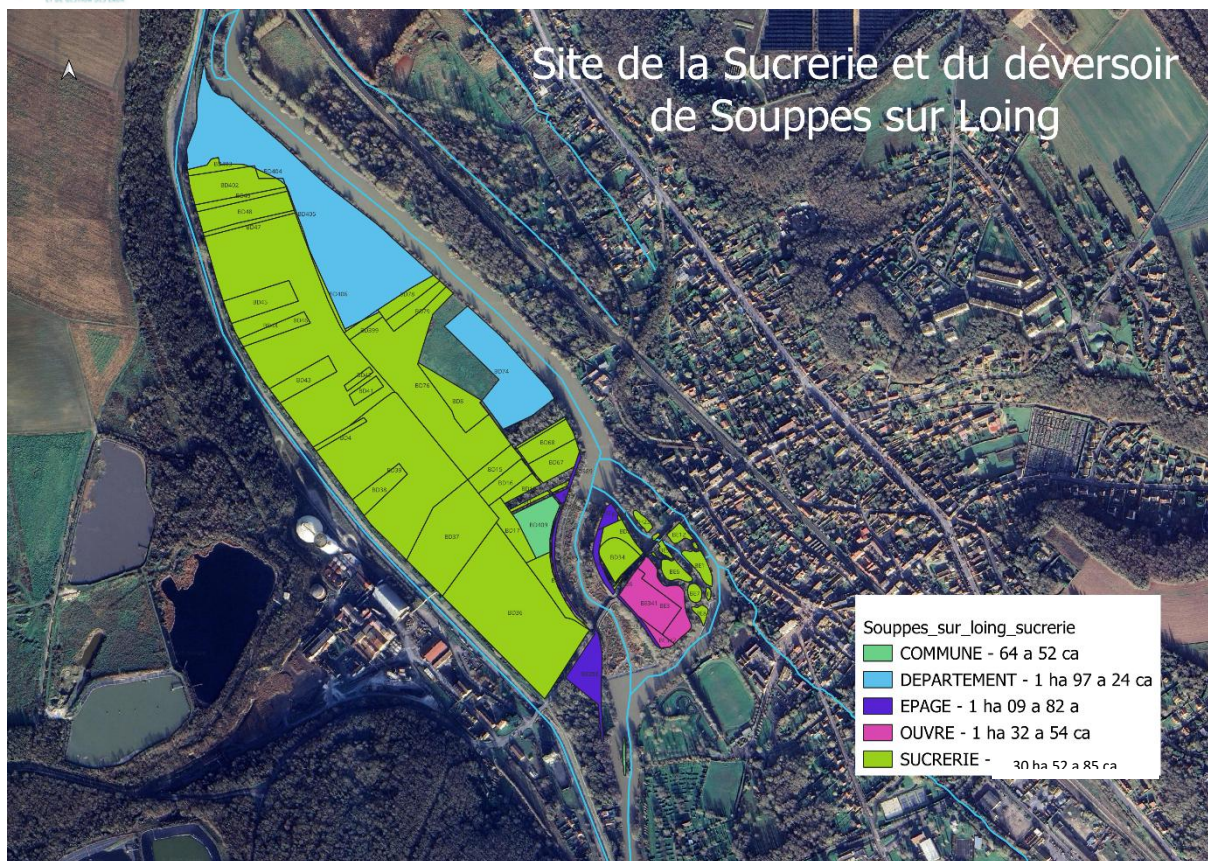


Figure 1: Localisation des parcelles de M. Ouvré (en rose) et de la sucrierie Ouvré (en vert) que l'EPAGE propose d'acquérir

L'acquisition de ces parcelles par l'EPAGE est une opportunité pour :

- Le rétablissement de la continuité écologique sur le Loing aval au droit du déversoir de la sucrierie,
- L'aménagement d'une vaste zone d'expansion des crues en rive gauche du Loing afin de réduire le risque d'inondation au droit de la commune de Souppes-sur-Loing et plus à l'aval,
- La restauration d'une zone humide fonctionnelle, avec valorisation de la biodiversité et sensibilisation du public.

Pour les parcelles appartenant à la sucrierie, M. Ouvré, PDG de la sucrierie, a validé une cession à l'EPAGE à l'euro symbolique, soit **1 €** pour 50 parcelles.

Pour les parcelles appartenant à M. Ouvré en propre, M. Ouvré a validé une cession à l'EPAGE selon le barème de la valeur vénale des terres en Seine-et-Marne fixé par arrêté ministériel (7 040 €/ha), soit **9 330 €** pour 3 parcelles.

En devenant propriétaire l'EPAGE s'engage à mener ainsi un projet de renaturation du site, projet inscrit au nouveau Contrat de Territoire de l'EPAGE pour la période 2026-2030.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L211-1 et suivant,

Vu la loi sur l'eau n°92-03 du 3 janvier 1992 et la loi LEMA n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 concernant l'eau et les milieux aquatiques,

Vu l'Arrêté interpréfectoral du 20 décembre 2018 portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) sur le bassin versant du Loing,

Vu les statuts de l'EPAGE du bassin du Loing modifiés par délibération n°2019-19 du 15 février 2019 du comité syndical,

Considérant que les parcelles à céder par M. Ouvré et la sucrerie et distillerie Ouvré & Fils SA sur la commune de Souppes-sur-Loing permettent de mettre en œuvre un projet de renaturation du site entrant dans le cadre de la compétence GEMAPI exercée par l'EPAGE du Bassin du Loing,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de **31 ha 85 a 39 ca** de parcelles en fond de vallée sur la commune de Souppes-sur-Loing pour la somme totale de **9 360,07 €** :

- **9 330 € auprès de M. Julien Ouvré pour les parcelles suivantes :**

Numéro parcelle	Contenance m ²
BE 3	5041
BE 341	7200
BE 342	1013

- **1 € auprès de la sucrerie et Distillerie Ouvré et Fils SA pour les parcelles suivantes :**

Numéro parcelle	Contenance m ²	Numéro parcelle	Contenance m ²	Numéro parcelle	Contenance m ²
BD34	4060	BD69	520	BD18	1682
BD85	2454	BD23	573	BD40	1053
BD84	50	BD36	44095	BD43	4504
BD86	100	BD39	43645	BD41	1585
BE7	815	BD46	66813	BD42	782
BE8	658	BD76	32466	BD77	3072
BE10	1910	BD8	6110	BD78	3038
BE4	65	BD37	20781	BD399	1292
BE5	445	BD44	2934	BD403	1625
BE6	1707	BD45	6173	BD404	360
BE12	1067	BD47	1281	BD406	554
BE9	198	BD48	7347	BD407	104
BE11	105	BD49	2021	BD17	3895
BH229	131	BD402	8396	BD90	3782
BH230	742	BD38	3804	BD94	327
BD68	4247	BD15	3760	BD405	195
		BD67	4349	BD16	3613

AUTORISE le Président ou le Vice-président Zones Humides ou le Vice-Président Finances à accomplir les formalités et à signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

AUTORISE, si besoin, le Président à signer procuration pour accomplir les formalités et signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

PRECISE que les actes d'acquisitions seront rédigés par actes notariés.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention maximum pour l'acquisition de zones humides.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 en section d'investissement.

AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer valablement les demandes de subventions, les conventions correspondantes ainsi que tout document relatif à la bonne gestion des parcelles (convention de prêt à usage gratuit, convention de chasse, convention de pêche, ...).

DIT qu'un projet global de renaturation du site sera engagé par l'EPAGE dans le cadre du Contrat de Territoire 2026-2030 visant les objectifs suivants :

- Le rétablissement de la continuité écologique sur le Loing aval au droit du déversoir de la sucrerie,
- L'aménagement d'une vaste zone d'expansion des crues en rive gauche du Loing afin de réduire le risque d'inondation au droit de la commune de Souppes-sur-Loing et plus à l'aval,
- La restauration d'une zone humide fonctionnelle, avec valorisation de la biodiversité et sensibilisation du public.

8 – Technique / Acquisition de zones humides sur l'Huillard, la Cléry et le Solin

A la demande de Monsieur le Président, Flora Pillette présente différents sites avec les nouveaux secteurs d'acquisition. Il est proposé d'approuver l'acquisition de zones humides sur les bassins du Huillard, de la Cléry et du Solin, afin d'en optimiser leur gestion, sur les communes de Presnoy, Chailly-en-Gâtinais, La Selle sur le Bied et Villemandeur, conformément aux promesses de vente et protocoles d'accord signés. Les négociations avec les propriétaires ont été menées de manière à trouver un compromis pour ne pas qu'ils soient lésés financièrement, et que cela soit en cohérence avec les projets et moyens de l'EPAGE.

Cours d'eau La Cléry :

Acquisition foncière dans le cadre des travaux de Restauration de continuité écologique sur la commune de la Selle sur le Bied. Création d'une zone d'expansion de crue sur cette parcelle et d'en laisser une partie en gestion à un agriculteur situé juste à côté.

N° parcelle	Superficie
M322 – M318 – M413	17 770 m ²

Total : 12 000 €, soit 6 752 €/ha

Cours d'eau : Le Solin :

Acquisition dans le cadre du projet de restauration de ma continuité écologique Platteville- Lisledon - Villemandeur

N° parcelle	Superficie
BC109	17 711 m ²

Total : 11 500 €, soit 6 493 €/ha

Cours d'eau : Le Huillard :

Acquisition Vallée du Huillard, Presnoy, Chailly en Gâtinais

N° parcelle	Superficie
ZK48 – AE117	4 739 m ²

Total : 2 291,31 euros, soit 4 835 €/ha

Récapitulatif de tous les secteurs d'acquisition de l'EPAGE :

L'EPAGE est propriétaire de 175 hectares 84. Le transfert de propriété est en cours, il va augmenter cette surface. Des collectivités sont propriétaires d'une grande surface sur le territoire. Par conséquent, L'EPAGE va essayer d'acheter autour de ces secteurs pour avoir une gestion cohérente de toutes ces zones humides et les zones d'expansion. L'EPAGE est environ à une moyenne entre 10 et 15 hectares par an d'acquisition.

Surface appartenant aux collectivités et à l'état :

Yonne : 670 ha

Loiret : 3 341,83 ha

Seine et Marne : 876,84 ha

Parcelles en transfert de propriété

Courtempierre : 26 a 95 ca

Château Landon : 58 a 74 ca

Souppes sur Loing : 1 h 81 a 19 ca

Concernant l'achat des terrains en amont du moulin Gratereau, le propriétaire, n'a pas souhaité donner suite à la proposition financière de l'EPAGE.

DELIBERATION N° 2026-08

Monsieur le Président rappelle qu'une stratégie foncière est en cours de déploiement à l'échelle du territoire de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Plusieurs secteurs sont déjà en cours d'acquisition sur les vallées de l'Ouanne, du Lunain, de l'Orvanne, du Fusin, du Huillard et des Ardouzes dont les objectifs sont la préservation de ces milieux riches en biodiversité et la protection et la restauration des zones d'expansion des crues.

Le secteur situé entre le Huillard et le canal d'Orléans sur les communes de Chailly-en-Gatinais et Presnoy, présente un caractère humide et est référencé par l'EPAGE et les élus comme périmètre d'acquisition foncière.

En effet, suite au travail de prospection foncière réalisé entre 2017 et 2018, ce secteur, d'une surface estimée à 30 ha, permettrait de réaliser des aménagements visant à restaurer la fonctionnalité hydraulique de la vallée du Huillard et ainsi réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations.

Depuis 2021, une étude de restauration de la continuité écologique entre le Château de Lisledon et le Château de Platteville, situés sur la commune de Villemandeur, a été engagée.

Le projet prévoit, dans un premier temps, la suppression des barrages de Lisledon et de Platteville, actuellement utilisés pour alimenter les douves des deux châteaux. Afin de garantir le maintien de cette alimentation en eau, essentielle à la préservation des fondations et du patrimoine, il est prévu de restaurer l'ancien fossé d'alimentation des châteaux, datant d'avant les travaux de rectification réalisés dans les années 1970.

Ces premières interventions permettront ensuite de restaurer plus de 3 kilomètres du Solin grâce à des recharges granulométriques et à un retalutage des berges en pente douce. Le projet inclut également un volet de protection contre les inondations, avec l'aménagement de deux parcelles en zones d'expansion des crues représentant plus de 2 hectares. L'une d'elles sera par ailleurs ouverte et aménagée pour l'accueil du public.

Depuis 2025, une étude de restauration de la Cléry à la Selle-sur-le-Bied, a été engagée.

Le projet prévoit, dans un premier temps, la mise en place de banquettes végétales en aval du pont de la route départementale D36, sur environ 300 m de linéaire.

Dans un deuxième temps, l'EPAGE du Bassin du Loing a souhaité que le bureau d'études étudie un scénario permettant de diminuer le risque d'inondation au droit des habitations. En ce sens, la création d'une zone d'expansion des crues (ZEC), d'un volume de 3 500 m³, a été proposée.

Cette ZEC contribuerait à réduire les hauteurs d'eau de 5 à 14 cm selon l'occurrence des crues, tout en limitant l'étendue des zones inondables à proximité des habitations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L211-1 et suivant,

Vu la loi sur l'eau n°92-03 du 3 janvier 1992 et la loi LEMA n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 concernant l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant que dans le cadre des actions nécessaires à la gestion et à la préservation des eaux et du patrimoine hydraulique du bassin du Loing, l'EPAGE du Bassin du Loing a pour mission d'acquérir des terrains afin de préserver les écosystèmes aquatiques et humides,

Considérant le projet d'acquisition de zones humides sur la vallée du Huillard par l'EPAGE du bassin du Loing afin d'en optimiser leur gestion.

Considérant la délibération du comité syndical n°2025-20, en date du 21 mars 2025, autorisant le Président ou son Vice-Président à signer une convention de partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour entreprendre les démarches de négociation avec les propriétaires (recueil de vente et de résiliation de bail) dont les parcelles sont situées dans le périmètre identifié comme prioritaire,

Considérant la signature de la convention de partenariat avec la SAFER du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), relative au recueil de promesse de vente et de résiliation de bail passée avec la SAFER du Centre, conformément à ladite délibération,

Considérant les promesses de vente ci-dessous référencées :

Commune	Nom du Compte de Propriété	Numéro de parcelles	Prix Principal	Surface (en m²)
Villemandeur	GOURIER	BC109	11 500 €	17 711
La Selle sur le Bied	DELION	M322 – M318 – M413	12 000 €	17 770
Presnoy	DELAMOUR	ZK48	2 291.31 €	4 739
Chailly en Gâtinais		AE117		
TOTAL			25 791.31 €	40 220 m²

(en annexe les plans des acquisitions foncières)

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de zones humides sur les bassins du Huillard, de la Cléry et du Solin afin d'en optimiser leur gestion sur les communes de Presnoy, Chailly en Gâtinais, La Selle sur le Bied et Villemandeur, conformément aux promesses de vente et protocoles d'accord ci-dessus référencés.

AUTORISE le Président ou le Vice-président Zones Humides ou le Vice-Président Finances à accomplir les formalités et à signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

AUTORISE, si besoin, le Président à signer procuration pour accomplir les formalités et signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

PRECISE que les actes d'acquisitions seront rédigés par actes notariés.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, des Conseils Départementaux du Loiret, de l'Yonne, de la Seine et Marne et des Régions Centre Val de Loire, Bourgogne Franche-Comté et d'Ile de France, l'attribution d'une subvention maximum pour l'acquisition de zones humides.

SOLLICITE auprès de l'EPTB Seine Grand Lac, l'attribution d'une participation maximum pour l'acquisition de zones humides.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 en section d'investissement.

AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer valablement les demandes de subventions, les conventions correspondantes ainsi que tout document relatif à la bonne gestion des parcelles (convention de prêt à usage gratuit, convention de chasse, convention de pêche, ...).

DIT qu'un plan de gestion global sur l'ensemble des zones humides du Huillard sera défini en partenariat avec les acteurs locaux.

9 – Technique / Transfert d'usage et de propriété des forages du Fusin aux exploitants agricoles et propriétaires

Monsieur Facy, Vice-Président en charge des finances indique qu'il s'agit d'un dossier ancien. En 2012, une étude a été lancée dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce visant au déplacement des forages proximaux sur le Bassin du Fusin. Il a été fait le choix que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux soient portés par le Syndicat du Fusin.

12 forages ont été déplacés en 2015. Ces déplacements ont été financés par le Syndicat de Fusin et remboursés par les fonds FEDER et les agriculteurs utilisant ces forages (part de l'autofinancement de la structure).

Il a été convenu avec les départements et régions, que des prêts à usage avec les propriétaires ou/et exploitants des parcelles, ainsi que des baux emphytéotiques avec les exploitants, soient établis par un notaire pour une durée de 20 ans avec une rétrocession des équipements (forage et cabanes) aux exploitants agricoles à l'issue de ce délai.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président et ou ses Vice-Présidents à signer tout document relatif aux dossiers des forages sur le bassin du Fusin.

Ces documents seront établis à titre gratuit ou bien à l'euro symbolique. Il s'agit d'une régularisation administrative.

DELIBERATION N° 2026-09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose qu'en 2012, une étude a été lancée dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce visant au déplacement des forages proximaux sur le Bassin du Fusin. Il a été fait le choix que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux soient portés par le Syndicat du Fusin.

12 forages ont été déplacé en 2015. Ces déplacements ont été financés par le Syndicat de Fusin et remboursé par les fonds FEDER et les agriculteurs utilisant ces forages (part de l'autofinancement de la structure).

Il a été convenu avec les départements et régions, que des prêts à usage avec les propriétaires ou/et exploitants des parcelles, ainsi que des baux emphytéotiques avec les exploitants, soient établis par un notaire pour une durée de 20 ans avec une rétrocession des équipements (forage set cabanes) aux exploitants agricoles à l'issue de ce délai.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président et / ou ses Vice-Présidents à signer tout document relatif aux dossiers des forages sur le bassin du Fusin.

Ces documents seront établis auprès de chaque partie à titre gratuit ou bien à l'euro symbolique.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président et/ou ses Vice-Présidents à signer tout document relatif aux dossiers des forages sur le bassin du Fusin.

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

10 – Technique / Convention cadre avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Centre Val de Loire

Depuis de nombreuses années, L'EPAGE a un bail emphytéotique qui est établi avec le conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire sur la vallée de l'Ouanne Loiret. L'objectif est de délibérer et d'acter dans une convention-cadre pour les actions menées par le conservatoire et celles menées par l'EPAGE, à l'échelle du territoire global Loiretin, techniquement et géographiquement. Elle se décline selon les quatre axes stratégiques de l'action du CEN :

- Connaissance : faciliter la transmission des données naturalistes entre les deux structures,
- Protection pour la maîtrise foncière : définition de la stratégie foncière menée par chacune des parties selon les territoires et les modes de maîtrise foncière ou d'usage,
- Gestion des sites maîtrisés : répartition des actions menées par chacune des parties (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, ripisylve, ZEC,...)
- Valorisation des sites maîtrisés : échanges en amont sur les aménagements à réaliser.

Des réunions trimestrielles seront organisées entre les chargés de mission de l'EPAGE en charge des Zones Humides et les agents du CEN.

La convention cadre est dispensée à titre gratuit

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer cette convention cadre de partenariat avec le CEN Centre Val de Loire.

DELIBERATION N° 2026-10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, la convention proposée a pour objet de définir le partenariat entre l'EPAGE du Loing et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire, pour leurs actions respectives sur le bassin du Loing en faveur de la restauration des zones humides.

Cette convention a pour objectif de cadrer les activités et les rôles des deux parties, techniquement et géographiquement, et se décline selon les quatre axes stratégiques de l'action du CEN :

- Connaissance : faciliter la transmission des données naturalistes entre les deux structures,
- Protection pour la maîtrise foncière : définition de la stratégie foncière menée par chacune des parties selon les territoires et les modes de maîtrise foncière ou d'usage,
- Gestion des sites maîtrisés : répartition des actions menées par chacune des parties (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, ripisylve, ZEC, ...)
- Valorisation des sites maîtrisés : échanges en amont sur les aménagements à réaliser.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer une convention cadre de partenariat avec le CEN Centre Val de Loire.

Des réunions trimestrielles seront organisées entre les chargés de mission de l'EPAGE en charge des Zones Humides et les agents du CEN.

La convention cadre est dispensée à titre gratuit.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

11 – Technique / Convention de partenariat avec Loiret Nature Environnement pour l'utilisation de la base de données naturaliste Obs'45

Anne Pruvôt, Directrice de l'EPAGE expose que Loiret Nature Environnement dispose d'une base de données naturaliste qui s'appelle Obs'45. Il s'agit de la base de données naturalistes publique du département du Loiret. Il y en a une dans tous les départements, toutes les régions de France. Elle permet :

- *de bancariser les données issues des inventaires réalisés par l'EPAGE ;*
- *de partager ces données avec les acteurs de la biodiversité du territoire ;*
- *d'accéder aux données naturalistes produites par les associations, amateurs et structures partenaires.*

Il est précisé que la bancarisation des données naturalistes par les maîtres d'ouvrage publics est une obligation légale (article 7 de la loi du 8 août 2016).

La convention permet à l'EPAGE de :

- *saisir, stocker et exporter ses données naturalistes, identifiées au nom de l'EPAGE ;*
- *être référencé comme structure partenaire sur Obs'45, avec un texte de présentation de ses missions.*

Dans le cadre de cette convention, l'EPAGE s'engage à :

- utiliser les droits accordés uniquement pour exporter et transmettre ses propres données ;
- consulter les données d'espèces sensibles exclusivement dans un cadre professionnel ;
- respecter la propriété intellectuelle des données et mentionner systématiquement leur provenance : © Source Obs'45.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec LNE pour l'utilisation de la base de données naturalistes Obs'45.

DELIBERATION N° 2026-11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, dans le cadre des travaux et des plans de gestion conduits par l'EPAGE du Bassin du Loing, des inventaires faunistiques et floristiques sont régulièrement réalisés. Par ailleurs, la transmission des données naturalistes par les maîtres d'ouvrage publics constitue une obligation légale, conformément à l'article 7 de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité.

Ainsi, le Président propose que les données collectées dans le département du Loiret soient intégrées à la base de données naturaliste « Obs'45 ».

Cette démarche de bancarisation vise à :

- Saisir et stocker de manière pérenne les données d'observation ;
- Partager les informations récoltées par l'EPAGE du Loing avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité du territoire ;
- Accéder aux données produites par les associations, les observateurs amateurs et les structures partenaires.

L'objet de la présente convention est de définir les modalités d'utilisation de l'outil Obs'45 par l'EPAGE du Bassin du Loing et de fixer les engagements réciproques des parties.

L'adhésion à ce dispositif permettra notamment à l'EPAGE du Loing de :

- Saisir, stocker et exporter ses propres données naturalistes sous son identité propre : « EPAGE du Bassin du Loing » ;
- Bénéficier d'un référencement en tant que structure partenaire, incluant une présentation de ses missions sur le site internet d'Obs'45.

Considérant d'autre part que l'EPAGE du Loing s'engage à :

- Respecter et faire respecter par les usagers, les conditions générales d'utilisation de la base Obs'45 ;
- Désigner un ou plusieurs référents auxquels seront attribués des droits supplémentaires ;
- N'utiliser les droits attribués que pour exporter les données identifiées par le nom d'organisme « EPAGE du Bassin du Loing » ;
- Ne consulter les données d'espèces sensibles et les données floutées que pour un usage professionnel strict et à seul titre de consultation et ne pas diffuser les informations floutées hors de ce cadre, à l'exclusion de toutes les autres situations et possibilités offertes par ce statut,
- Ne transmettre à un tiers que les données extraites taguées au nom de l'organisme « EPAGE du Bassin du Loing »,
- Respecter la propriété intellectuelle des données et toujours mentionner la provenance des données avec la mention suivante : ©Source Obs'45.

En cas de tout manquement aux engagements pris par l'EPAGE du Loing ou ses référents, les droits particuliers offerts lui seront retirés.

La convention est établie à titre gratuit.

La présente convention est prévue pour une durée de 3 ans à l'issue de laquelle elle pourra être reconduite tacitement telle qu'elle ou actualisée. Les annexes pourront être actualisées d'un commun accord dès lors qu'un changement les concernant sera advenu.

La participation de l'EPAGE du Bassin du Loing à Obs'45 par le biais de cette convention sera indiquée par l'apposition de son logo sur la page d'accueil d'Obs'45.

Les données acquises par l'EPAGE du Bassin du Loing seront transmises par Loiret Nature Environnement au portail régional Nature'O'Centre géré par France Nature Environnement, ainsi qu'au SINP, à la DREAL ou à d'autres institutions publiques.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec Loiret Nature Environnement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

AFFAIRES DIVERSES

15 – Affaires diverses / Questions diverses

Monsieur Rémond indique que l'EPAGE a fourni à toutes les communes les identifiants pour accéder à la plateforme Strymo. Or, à ce jour, il n'y a pas de modèle disponible sur la plateforme Strymo. Il souhaiterait savoir à quel moment il y aura accès.

Monsieur le Président donne la parole à Claire Herblot qui précise que l'accès à Strymo n'a pas été ouvert à toutes les communes pour l'instant, uniquement aux communes qui m'ont répondu et qui ont donné un contact ou une adresse mail pour leur ouvrir l'accès à Strymo. Et pour l'instant, la plateforme restera telle quelle, jusqu'à ce qu'on rajoute de nouvelles stations qui sont prévues d'être implantées sur l'année 2026 et suivantes. Mais il n'est pas prévu à l'heure actuelle d'intégrer les données du modèle qui ont été réalisées par l'EPAGE.

Anne Pruvôt indique qu'en revanche, un échange a eu lieu avec le service de prévision des crues (SPC), en janvier. Organisée par la préfecture du Loiret, cette réunion avait pour but de voir avec le SPC comment il pouvait utiliser les données du modèle produit par l'EPAGE du bassin du Loing pour venir alimenter le modèle du SPC. Parce qu'aujourd'hui, effectivement, ce qu'on voit sur Vigicrues n'intègre pas toutes les données qui ont été produites par l'EPAGE.

Le SPC a ce besoin et va travailler cette année sur l'intégration de nos données. Cela permettra d'affiner dans un second temps les informations sur Vigicrues puis sur Strymo. C'est sur la cartographie Synapse, qui est la cartographie des débordements, mais réservée aux services de l'Etat, qu'on pourra peut-être aussi avoir sur Vigicrues et sur Strymo

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Coulon. Monsieur Coulon indique qu'il va clore 30 ans de représentant de Villemandeur au bassin du Solin.

Il lit un texte rédigé par un enfant du Solin : « Il est une petite rivière, « le Solin », près d'elle je suis né, à côté d'un ancien moulin qui depuis longtemps ne moulait plus de grain. Au siècle dernier, nombreux ils étaient les petits moulins que ton eau faisait tourner.

Grâce à toi, tout le monde mangeait du pain, le paysan comme le châtelain. Les paysans étaient contents d'avoir un pré pour mettre leurs vaches à pâturer. Des milliers de petits poissons venaient manger la bouse des vaches pendant que celles-ci de ton eau se désaltèrent. Des joncs, des roseaux, ton lit était garni, de les faucher, les riverains étaient obligés. Les enfants avec des joncs, des petits paniers, des petits bateaux, ils faisaient. Plus tard, après une journée au foin ou de moisson, le soir, dans ton eau, j'allais me baigner. Tu étais libre de toi, un vrai serpent tu étais, au milieu de ta prairie tu zigzaguais. Les paysans étaient satisfaits quand l'hiver tu débordais et inondais les prés. Au printemps suivant, plus belle l'herbe était, les vaches plus de lait elles donnaient. Quand en crue tu étais, dans les maisons construites près de ton lit, tu entras. Chemins et routes coupées, personne ne se plaignait, tout le monde à tes caprices était habitué. Aujourd'hui tu es redressé, recalibré, un vrai canal de toi on a fait. Plus de caprices, des barrages on t'a mis pour te dompter et un garde pour te surveiller. Plus de vaches dans les prés, ils sont retournés à la place du blé on fait. Plus d'enfants qui font des petits bateaux, plus d'herbe ne pousse dans ton eau polluée. Dans ta vallée, construire est interdit, mais pas pour tous, des maisons, on a fait. Mais le monde a changé, ne t'avise plus de déborder, d'entrer dans les jardins ou dans l'habitation. Ne t'avise plus de tomber à sec en été. D'une manière ou d'une autre, tu vas les entendre hurler. Ceux qui, dans ta prairie ont construit, aiment te regarder couler, mais toujours égale, tu dois rester. Plusieurs fois dans ma vie j'ai déménagé mais restant toujours à côté de toi et de ta vallée si jolie. Pendant ma vie active et celle de mes parents, de l'herbe de ta prairie nos vaches se sont nourries. Pour arroser mes patates pendant plusieurs années de l'eau de ton lit j'ai pompé. De regarder ton eau couler me faisait rêver pendant que bientôt dans la mer elle va arriver. Le paysan que je suis te remercie, mon destin au tien était lié, près de toi je suis né, près de toi j'ai vieilli. Aujourd'hui, presque au bout du rouleau me voici arrivé, c'est pourquoi j'écris. Pour te rendre hommage et à toutes les petites et grandes rivières qui font la richesse, le charme et la beauté de notre belle France. ».

Monsieur Coulon précise que ce texte a été écrit par Gilbert Leboeuf, père d'André Leboeuf qui a été maire pendant 6 mois en 2020, avant de succomber au Covid. Gilbert est né le 28 septembre 1920. Il est mort le 4 mars 2017. Il a été fermier à Château Blanc. Dans son interview, Typhaine GOYER parlait de la liberté du solin. Alors si on devait donner un nom, à la zone d'expansion de crue derrière Château Blanc, Monsieur Coulon suggère « L'espace de liberté du Solin, Gilbert Leboeuf ». Il va remettre au syndicat un livre de dessin des passerelles. Passerelle de Conflans sur Loing au grand roseau, don à l'EPAGE du bassin du Loing le 19 février 2020. Tous les dessins sont signés Michèle Paillard Coulon, épouse de Monsieur Coulon.

Monsieur le Président remercie Monsieur Coulon et son épouse.

Monsieur le Président remercie également l'ensemble des élus et partenaires pour tout ce qui a été fait ensemble au cours de cette mandature. Il espère que cela va continuer et si ce n'était pas le cas, il y aura de beaux souvenirs et le sens du devoir accompli. Depuis 2018, beaucoup de travail a été effectué avec l'Yonne, la Seine-et-Marne et le Loiret.

Monsieur le président évoque les situations de crues intervenues sur le territoire.

Il présente un histogramme de 2016. On est à 70-80 mm durant plusieurs jours, deux journées à plus de 60. Le 30 mai est le jour où la crue de 2016 a été déclenchée. En 2016, le Loing était à 4 m. Aujourd'hui, il est à environ 2m80.

On constate la même courbe sur Chalette sur Loing. Le niveau de 2016 est environ de 3m30 et actuellement on est sur un niveau de 1m60. Lorsqu'on voit le niveau d'eau monter significativement à Montbouy, l'eau arrive sur Montargis le lendemain. Il lui faut environ une dizaine d'heures. Pour impacter Nemours, il faut une quinzaine d'heures.

On constate que le niveau est environ moitié moins haut qu'en 2016. Il convient de rester vigilant, mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir. On est dans une crue qui est raisonnée et que nous savons gérer.

Les données de 2018 existent sur Vigicrues. Sur la plateforme Strymo, on trouve les années 2013, 2015 et 2016.

Monsieur le Président donne la parole à Jonathan Le Bec, Responsable du pôle technique pour indiquer les travaux effectués. Il indique que les opérations de ZEC sur Nogent et Villemandeur ont pleinement joué leur rôle. De plus, les acquisitions foncières vont permettre d'en développer d'autres. Sur Nogent, on stocke à peu près 75 000 mètres cubes et sur Villemandeur, c'est entre 6 000 et 8 000. Sur la prochaine ZEC, on est plutôt entre 11 000 et 15 000. Tous ces travaux, de façon cumulative, vont avoir un effet important.

Jonathan Le Bec précise que ces événements vont avoir un effet positif de recharge sur les nappes. Lorsque nous serons en période de canicule, on pourra en faire facilement le constat. Il convient de rester vigilant sur les affluents, notamment la Bezonde. Mais sur le Loing et l'Ouanne, il n'y a aucune inquiétude à avoir. Les pluviométries les plus importantes sont passées.

Il va y avoir un effet de remontée parce que les cours d'eau sont très réactifs, puisque les sols sont gorgés. Les zones d'expansion crue sont aussi pleines, donc le cours d'eau réagit très rapidement. On voit les oscillations sur les hydrogrammes, ce qui est tout à fait normal. On pourra constater un essuyage proactif dans les prochaines semaines. La particularité de cette crue, c'est qu'elle va durer longtemps.

Monsieur le Président indique que sur Vigicrues, on obtient la prévision pour les jours à venir. On voit que le Loing reste assez linéaire.

Il encourage à consulter Vigicrues et la Plateforme Strymo qui proposent des informations complémentaires.

Monsieur le Président formule de nouveau des remerciements aux élus, partenaires et techniciens pour le travail effectué.

Le prochain comité aura lieu en juin. Il s'agira du comité d'installation de la nouvelle mandature.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h20.

Le 5 mars 2026

La secrétaire de séance



Madame Catherine CORBY-GUENÉE